



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5030229

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 7/01/2025 17H16 C:025094 I:39231
V/REF : 979801
V/Email reçu le Mardi 07/01/2025 a 17H16

SEMCODA
Agence de Trévoux
Le Grandiflora
21 RUE DES MAGNOLIAS
01600 TREVoux

V/REF.IMM. 02271
IMMEUBLE : BAT CR.ROUSSE -2271
85/103 GRANDE RUE
69, RUE DE LA CROIX ROUSSE
01240 MARLIEUX

Vaulx en Velin, le 07 Mars 2025

Référence Marché: M_231009002-1
LOCALISATION : ALLEE N°69 ROUSSE-
MOTIF : INTERVENIR POUR:
- REMPLACEMENT D'UN VITRAGE SECURITE 2EME PORTE DU HALL
- REPARATION SERRURE PORTE DU HALL QUI NE CROCHETE PLUS AVEC CLE
Donneur d'ordre : M. J.P. GIORDANO

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 14/01 A 08H15 :
INTERVENTION A PARTIR PORTE HALL D'ENTREE
- PRISE DE COTES POUR REMPLACEMENT VITRAGE
- REFIXATION GACHE ET DORMANT CAR TORDU
TENTATIVE DE REMISE EN ETAT LA SERRURE - SANS SUCCES
- SERRURE HORS SERVICE
PREVOIR LE REMPLACEMENT DE LA SERRURE SUR ORGRANIGRAMME
REPLI DU CHANTIER

LE 03/03 A 16H15 :
INTERVENTION D'UNE EQUIPE A DEUX TECHNICIENS
INTERVENTION A PARTIR DES COMMUNS
- REMPLACEMENT DU CYLINDRE ET DU VITRAGE
NETTOYAGE DES LIEUX

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 05/03/25 a 12H14 M. J.P. GIORDANO
SW LCOMPTER Email envoyé le 21/01/25 a 14H33 JPierre.GIORDANO@semcoda.co
DT LGESTION Email envoyé le 15/01/25 a 09H38 M. J.P. GIORDANO
PREVOIR LE REMPLACEMENT DU CYLINDRE SUR ORGRANIGRAMME
NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS
SW LCOMPTER Email envoyé le 21/01/25 a 14:33 M. J.P. GIORDANO



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5030229

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Trév.01	2	71,62	71,62
1,00	MS00053-Reglage de porte de hall/ext.	2	51,15	51,15
2,00	MS00030-Rempl.vitrage Sécurit PC/M2	9	204,62	409,24
1,00	MS00034-FP.cylindre sur organigramme	9	204,62	204,62
TOTAL H.T.				736,63
T.V.A. a 10,00%				73,66
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>810,29</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 979801 du 07/01/2025

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE TREVoux
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVoux
Tel:04.81.51.03.10

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Lieu d'intervention

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr; servimo@s

Voir liste annexe

Référence de la Demande

N°: 799 251 du 07/01/2025

THCMEEPCI Txv hors contra Menuiseries ext Partie cne int.

01-EE-2211-ENT-61563100

Marché : M - 231009002-1

Délai

Date limite exécution : 22/01/2025

Observations

Clé à récupérer au bureau de meximieux

BC modifié le 21/01/24 Rajouté cylindre sur organigramme

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	71,62	71,62	7,16	78,78
MS00030 Remplacement d'un vitrage Sécurité partie commune M2 2eme porte hall.	1,20	204,62	245,54	24,55	270,09
MS00039 Réparation serrure porte hall qui ne crochète plus avec clé 69 rue croix rousse MARLIEUX	1,00	61,39	61,39	6,14	67,53
MS00034 Fourniture et pose d'un cylindre sur organigramme	1,00	204,62	204,62	20,46	225,08
Total H.T.					583,17
Total TVA					58,31
Total TTC					641,48

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVoux

EDN5





Bon de Commande

N° : 979801 du 07/01/2025

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE TREVoux
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVoux
Tel:04.81.51.03.10

Demande de travaux suivie par GIORDANO JEAN-PIERRE (Trevoux) le 07/01/2025

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Karine COGNET

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Lieux d'interventions

Adresse	Interlocuteur	Téléphone
02271-00001 LA CROIX ROUSSE MARLIEUX 69 Rue de la Croix Rousse Bat Croix Rousse 01240 MARLIEUX		
02271-00001-00001 RUE DE LA CROIX ROUSSE 69 Rue de la Croix Rousse Bat Croix Rousse 01240 MARLIEUX		

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVoux



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE TREVOUX 21, rue des Magnolias Le Grandiflora 01600 TREVOUX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **69 Rue de la Croix Rousse Bat Croix Rousse 01240 MARLIEUX**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **TREVOUX**

le **21/01/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 979801